

A-T-ON FABRIQUÉ UN COUPABLE ?

JUSTICE Un livre retrace l'histoire de Salah, condamné pour un viol qu'il jure ne pas avoir commis. Il avait été reconnu par la victime trois ans après les faits, lors de séances d'hypnose. La méthode est contestée.

Il s'est rasé «pour la première fois depuis deux mois» pour se rendre à l'interview. Salah, 46 ans, est sous antidépresseurs. Il vit seul dans son petit appartement genevois, voit son fils – «la prunelle de ses yeux» – une fois par semaine. Il n'a pas de travail, peu d'argent et quasi plus d'amis. «Ils se sont lassés avec le temps. Parce que je leur racontais toujours mon histoire», constate le quadragénaire. Ce Libanais d'origine qui, depuis près de vingt ans, crie son innocence, a été accusé – et condamné – dans une affaire de viol ayant défrayé la chronique à Genève à la fin des années 1990. Il est l'un des deux jeunes gens qu'une femme a identifiés lors de séances de psychothérapie sous hypnose. C'était en 1998. Trois ans auparavant, au mois de mars 1995, cette mère de famille avait été violée dans le parc de la Perle du Lac. Elle n'avait jamais pu se résoudre à en parler jusqu'ici. Ni à sa famille ni à la police.

En regardant le livre qu'il n'a pas écrit mais qui raconte bel et bien son histoire (lire encadré), Salah se replonge dans le passé. Né au Liban, il vit en Suisse depuis l'âge de 3 ans. Après un CFC de vendeur, il veut se lancer dans la finance. Son père le fait mettre sous curatelle parce qu'il dépense trop. En 1998, il fait partie de la jeunesse dorée qui sort beaucoup en boîtes de nuit. Il plaît aux femmes, ne restant jamais très longtemps célibataire. «J'étais connu de la police pour des délits liés à une conduite sans permis, des excès de vitesse: j'ai fait des jours

d'arrêt», explique-t-il. Aussi, lorsqu'il est convoqué à la police judiciaire en 1998, il ne se formalise pas plus que ça. Il a fait, quelques jours auparavant, une boulette «pour rendre service» à une amie, en signant une carte de crédit qui n'était pas à son nom. But de l'opération: l'acquisition d'un stylo Montblanc. Mais les policiers qui perquisitionnent le domicile de Salah ne sont pas à la recherche d'un stylo. Quand ils mettent la main sur une photo de Salah avec deux connaissances, visiblement en train de faire la fête à l'Arthur's, son sort est scellé. Tout comme celui d'un autre homme – un Algérien – figurant sur le cliché. La police «tient» ses deux violeurs. D'ailleurs une inspectrice assure reconnaître Salah sur le portrait-robot.

«Un édifice boiteux»

Les portraits-robots ne correspondent pas aux inculpés, l'identification organisée derrière une vitre sans tain est pour le moins «arrangée», la voiture des deux violeurs de couleur bleue devient blanche dans les PV? Et que dire de l'hypnose devenue moyen de preuve? Le livre paru chez Slatkine dresse la liste des dysfonctionnements dans cette affaire, bouclée en un temps record. «Je prenais ça à la rigolade

LES FAITS

1995 Une femme est violée à la Perle du Lac (GE) par deux individus.

1998 La victime dépose une plainte. Suite à des séances de psychothérapie sous hypnose, elle est en mesure de dresser un portrait-robot de ses agresseurs.

1999 La Cour d'assises de Genève condamne les deux hommes à 4 ans de prison pour viol avec cruauté. Ils ont toujours clamé leur innocence.

2000 L'affaire se retrouve au Tribunal fédéral. L'un des accusés est acquitté.

2017 L'affaire fait l'objet d'un livre paru chez Slatkine.

au début, puisque je pensais que j'allais très vite sortir de Champ-Dollon», se rappelle Salah. Mais la justice est en marche. Le procès du viol de la Perle du Lac a lieu en juin 1999. La défense, qui plaide l'acquiescement, fait aussi le procès de l'hypnose et «de la police partie de l'a priori qu'elle tenait les bons coupables pour monter un édifice boiteux», plaide à l'époque Me Eric Hess. Le procureur requiert 8 ans, les deux hommes sont finalement condamnés pour viol avec cruauté à 4 ans de prison. Ils font appel du jugement et, après de nombreuses péripéties judiciaires, le Tribunal fédéral acquitte l'un des deux hommes en 2000 «en raison des équivoques inhérentes au rôle de l'hypnose dans l'élaboration du portrait-robot». Salah, lui, n'est pas acquitté. Il est toutefois libéré et termine sa peine avec un bracelet électronique. «J'étais l'un des premiers à Genève», explique-t-il.

Aujourd'hui, le Libanais le reconnaît: il en veut à la justice. Il assure vouloir continuer à se battre pour prouver son innocence. Mais l'on sent bien que l'homme est fatigué. «En prison, ma santé s'est dégradée. J'étais déjà épileptique, mais, avec le stress, les crises se sont accentuées.» Pour rouvrir un procès, il faudrait des faits nou- >>



L'AFFAIRE SUR LE PETIT ÉCRAN

En 2004, «Temps présent» a consacré une émission au dossier du viol et de l'hypnose. En 2015, c'est «Zone d'ombre» qui s'est penchée sur cette affaire et ce procès hors du commun.

UÉ



Est-ce le même homme sur le portrait-robot et la photo?
C'est en tout cas sur la base de ce portrait-robot
qu'une inspectrice a reconnu Salah (grande photo).



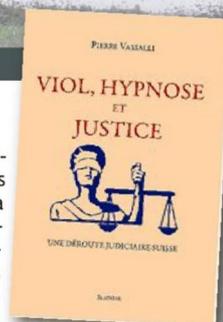
EN TANT QUE SCIENTIFIQUE, L'AUTEUR DISSÈQUE L'AFFAIRE

Un dossier «incohérent»

ANALYSE L'auteur de «Viol, hypnose et justice» (paru chez Slatkine) n'est ni juriste ni avocat. Pierre Vassalli a été médecin, professeur à l'Université de Genève, ancien directeur du département de pathologie. «Un scientifique et un humaniste respecté», comme l'écrit Dick Marty, ancien procureur du Tessin, dans la préface de l'ouvrage. À sa retraite, Pierre Vassalli est devenu visiteur bénévole de prison. «Cela a changé mon existence», confie-t-il. À Champ-Dollon, à l'époque, il rencontre la belle-mère de Salah, qui lui remet les dossiers de justice donnés à chaque condamné,

contenant toutes les pièces de l'affaire. Pierre Vassalli lit, relit, dissèque. Il se dit que «ce n'est pas possible, que des policiers ont monté l'opération». Il s'y consacre des années en essayant d'alerter l'opinion via un site Internet, largement consulté. Il rencontre des avocats, un procureur, des politiques. Dick Marty lui conseille d'écrire un livre. Ce qu'il fait. Dans son ouvrage, Pierre Vassalli relate les incohérences du dossier, dénonce l'absence de rigueur méthodologique de cette affaire unique dans les annales judiciaires où deux jeunes gens ont été identifiés «sur la base de por-

traits-robots douteux», trois ans après les faits, la victime ayant retrouvé la mémoire suite à des séances d'hypnose. Oui, Pierre Vassalli est indigné par le traitement de toute cette affaire. «Et, avec ce livre, j'aimerais que beaucoup de gens s'indignent. La justice ne parle pratiquement pas d'erreurs judiciaires et pourtant elle en commet», constate Pierre Vassalli. C'est bien de cela qu'il s'agit dans son livre. ●



>> veaux. Mais que trouver après tant d'années? «On m'a souvent conseillé d'engager des détectives, mais cela coûte cher», constate Salah.

Ses proches lui recommandent aussi d'aller de l'avant, de ne pas vivre dans le passé. Mais Salah n'arrive pas à tourner la page. «Ce n'est pas facile. Il y a tout le temps quelque chose qui me ramène à cette affaire, ne serait-ce que pour obtenir des papiers. Pour renouveler mon permis d'établissement, par exemple, j'ai dû attendre treize ans.»

● TEXTES VALÉRIE DUBY
valerie.duby@lematin.ch
PHOTO MAXIME SCHMID